



Conseil économique et social

Distr. générale
24 mars 2005
Français
Original: anglais

Comité du programme et de la coordination

Quarante-cinquième session

6 juin-1^{er} juillet 2005

Point 4 c) de l'ordre du jour provisoire*

Questions relatives au programme : évaluation

Examen triennal de l'application des recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-deuxième session sur l'évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale 48/218 B du 29 juillet 1994, 54/244 du 23 décembre 1999 et 59/272 du 23 décembre 2004, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur l'examen triennal de l'application des recommandations faites par le Comité du programme et de la coordination à sa quarante-deuxième session sur l'évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social.

* E/AC.51/2005/1.



**Rapport du Bureau des services de contrôle interne
sur l'examen triennal de l'application des recommandations
faites par le Comité du programme et de la coordination
à sa quarante-deuxième session sur l'évaluation approfondie
des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée
générale et du Conseil économique et social et
à la coordination des politiques et à l'appui
aux activités du Conseil économique et social**

Résumé

Le présent rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) est soumis conformément à la décision prise par le Comité du programme et de la coordination à sa vingt-deuxième session d'examiner l'application de ses recommandations trois ans après la prise d'une décision concernant une évaluation approfondie.

Il est noté dans l'examen triennal que le Comité a renvoyé pour examen les recommandations de l'évaluation approfondie au Conseil économique et social et au Comité des conférences. Le BSCI considère que ce renvoi ne constitue pas une approbation des recommandations. Toutefois, même si l'examen intergouvernemental n'avait pas lieu, comme il est noté dans le présent rapport, le Secrétariat a entrepris depuis 2002 de nombreuses activités visant à tenir compte des préoccupations exprimées dans l'évaluation approfondie et des mécanismes adéquats et appropriés pour l'établissement de rapports ont été mis en place afin d'informer les États Membres des progrès réalisés à cet égard.

I. Introduction

1. À sa quarante-deuxième session, en 2002, le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) sur l'évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social (E/AC.51/2002/4). Les conclusions établies par le Comité et les recommandations faites au sujet de l'évaluation, mentionnées dans les paragraphes 4 et 6 ci-après, ont été approuvées par l'Assemblée générale au paragraphe 7 de la section III de sa résolution 57/282 du 20 décembre 2002.

2. Le présent rapport contient les constatations de l'examen triennal qui a été effectué pour déterminer dans quelle mesure les recommandations du Comité, faites il y a trois ans, ont été appliquées. L'état de l'application des recommandations est examiné dans la section II ci-après, dans deux sous-sections : a) examen du rapport sur l'évaluation approfondie par les organes intergouvernementaux; et b) mesures prises par le Secrétariat au cours de la période 2002-2004 concernant les préoccupations exprimées dans le rapport d'évaluation.

3. L'évaluation approfondie a porté sur les activités exécutées par la Division (devenue depuis lors Bureau) de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales, et la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. L'examen triennal actuel est fondé sur un examen des informations et de la documentation fournie par le Bureau et la Division et sur les consultations tenues avec leur personnel. Un projet de rapport a été transmis aux deux entités et leurs observations ont été prises en considération.

II. Constatations

A. Examen du rapport sur l'évaluation approfondie par les organes intergouvernementaux

4. Le Comité du programme et de la coordination a examiné le rapport sur l'évaluation approfondie à sa quarante-deuxième session¹ et a renvoyé les recommandations au Conseil économique et social et au Comité des conférences. En ce qui concerne la première partie du rapport, le Comité a conclu que les conclusions et recommandations :

« devraient être examinées par le Conseil économique et social à sa session de fond de juillet 2002 et par ses organes subsidiaires compétents ainsi que par les grandes commissions compétentes de l'Assemblée générale »²

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 16* (A/57/16), par. 260 à 274.

² *Ibid.*, par. 271.

Le BSCI a estimé que ce renvoi ne constituait pas une approbation des recommandations et, par conséquent, n'a pas jugé approprié d'insister sur leur application.

5. À sa session de fond de 2002, le Conseil économique et social a été saisi, dans le cadre de sa documentation, du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-deuxième session, mais pas du rapport sur l'évaluation approfondie. Aucune résolution ou décision adoptée par le Conseil à sa session de fond de 2002 ne concerne l'évaluation approfondie. Le BSCI en conclut que l'évaluation approfondie n'a pas été examinée par le Conseil ou par ses organes subsidiaires. Il note toutefois que le Chef de la Section des organisations non gouvernementales du Département des affaires économiques et sociales, dans son exposé devant le Comité chargé des organisations non gouvernementales en mai 2002, a mentionné que l'évaluation approfondie avait confirmé l'efficacité du programme de diffusion d'informations lancé par la Section (E/2002/71 (Partie II), par. 6).

6. En ce qui concerne la deuxième partie du rapport sur l'évaluation approfondie, le Comité du programme et de la coordination a noté que :

« certaines des recommandations figurant dans la deuxième partie du rapport du Bureau des services de contrôle interne concernaient des questions que l'Assemblée générale et ses organes compétents étaient en train d'examiner ou avaient examinées de façon concluante et, à cet égard, a invité le Comité des conférences à examiner les recommandations 1 c) et d) ainsi que la recommandation 2 en soulignant que, dans son examen de la recommandation 2, le Comité des conférences devait garder présente à l'esprit l'importance de fournir des services adéquats aux États Membres³. »

Le BSCI a estimé que ce renvoi ne constituait pas une approbation des recommandations et, par conséquent, il ne jugeait pas approprié d'insister sur leur application.

7. Il n'y a aucune mention du rapport sur l'évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social dans le rapport du Comité des conférences pour 2002⁴.

8. L'Assemblée générale, dans le cadre de la documentation qui lui avait été soumise pour son examen du point relatif à la planification du programme, était saisie du rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa quarante-deuxième session. Dans la section III de sa résolution 57/282 du 20 décembre 2002, l'Assemblée :

« 3. *Souligne* qu'il importe que les organes intergouvernementaux compétents, en particulier les grandes commissions de l'Assemblée générale, contribuent à l'examen des recommandations relatives à l'évaluation qui les concernent.

4. *Réaffirme* que les organes intergouvernementaux compétents ainsi que le Conseil économique et social et les grandes commissions de

³ Ibid., par 272..

⁴ Ibid., *Supplément n° 32*. (A/57/32 et Corr.1).

l'Assemblée générale devraient inclure dans leur programme de travail un examen des recommandations du Comité qui ont trait à leurs travaux et donner à celles-ci la suite qui convient.

5. *Regrette* que les organes intergouvernementaux compétents n'aient pas examiné les recommandations du Comité relatives à l'évaluation ».

B. Mesures prises par le Secrétariat au cours de la période 2002-2004 concernant les préoccupations exprimées dans le rapport sur l'évaluation approfondie

1. Coordination des politiques et appui aux activités du Conseil économique et social

9. Le rapport soumis par le Secrétaire général au Conseil économique et social à sa session de fond de 2002 sur la manière de renforcer davantage le Conseil économique et social (E/2002/62) a abordé un grand nombre des préoccupations exprimées dans l'évaluation approfondie. Le résumé du rapport se réfère à des propositions visant à permettre au Conseil d'adopter un calendrier de sessions plus souple, à des recommandations en vue de mieux faire connaître les débats consacrés aux activités opérationnelles et d'en renforcer l'impact et de rationaliser la gestion des travaux des commissions techniques du Conseil ainsi qu'à des suggestions visant à renforcer les contacts entre le Conseil, les organisations non gouvernementales et la société civile. À l'issue de ses délibérations, le Conseil a adopté, le 26 juillet 2002, les conclusions concertées 2002/1 sur l'amélioration de ses méthodes de travail⁵. Un an après, le Secrétaire général a soumis au Conseil un rapport sur la même question (E/2003/74), qui contenait un examen de l'application des conclusions concertées 2002/1 et des résolutions connexes. Au paragraphe 6 du rapport, le Secrétaire général a conclu qu'au cours de ces dernières années, des progrès notables avaient été réalisés en ce qui concerne les méthodes de travail du Conseil, notamment en vue d'en améliorer l'efficacité et de faire participer les organes subsidiaires et les autres parties prenantes aux travaux du Conseil, mais que ce dernier devrait élaborer de nouvelles modalités visant à assurer l'examen intégré et efficace de la suite donnée aux objectifs communs établis à l'issue des grandes conférences, et il a fait 10 recommandations à cet égard. Dans un exposé fait devant le Conseil le 10 septembre 2003, son Président a fait plusieurs autres suggestions visant à renforcer le rôle du Conseil. En se fondant sur ces suggestions, un débat d'un groupe informel sur la réforme du Conseil s'est tenu à New York le 7 mai 2004. Par la suite, en abordant la réforme du Conseil sur la base des débats du Groupe, son Président a examiné d'une manière plus détaillée, le 23 juillet 2004, le rôle joué par le Conseil dans le suivi intégré et coordonné des conférences, ses interactions avec l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, la fonction du Conseil qui consiste à établir des liens, et ses méthodes de travail et sa visibilité.

10. Les documents sur la réforme susmentionnés ne font aucune référence au rapport sur l'évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social.

⁵ Voir *ibid.*, *Supplément n° 3 (A/57/3/Rev.1)*, chap. V, sect. A.

11. En examinant un projet du présent rapport, le Département des affaires économiques et sociales a noté les éléments suivants, qui ont une importance pour l'application des recommandations 1 à 7 (reproduites dans l'annexe au présent rapport), en ce qui concerne le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination :

a) *Recommandation 1. Le rapport soumis par le Secrétaire général au Conseil pour son débat de haut niveau en 2004 a eu un effet remarquable sur les délibérations. La plupart de ses recommandations ont été incluses dans la Déclaration ministérielle. La coopération avec d'autres entités du Secrétariat, en particulier le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a été efficace pour l'élaboration de la documentation en vue du débat. Une coopération étroite a également eu lieu avec le Fonds international de développement agricole et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture en 2003. Les résultats des réunions de groupes et des réunions d'information tenues dans le cadre des préparatifs pour le débat de haut niveau ont été résumés et affichés sur le site Web du Conseil;*

b) *Recommandation 2. Afin d'améliorer les interactions entre les commissions techniques et de promouvoir la cohérence au sein des mécanismes intergouvernementaux des Nations Unies, trois types de réunions ont été organisées, avec la participation des présidents de ces commissions : i) des réunions conjointes des bureaux des commissions techniques et du Conseil économique et social; ii) une réunion des présidents des commissions avec le Conseil; et iii) une réunion des présidents de toutes les commissions techniques. Le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination contribue actuellement à l'organisation d'une deuxième série de consultations sur un programme de travail pluriannuel, qui pourrait être un instrument important pour faire participer les organismes des Nations Unies et les commissions techniques aux travaux du Conseil sur des thèmes communs. La recommandation qui figure dans le rapport du Secrétaire général sur le suivi intégré des conférences et qui a été adoptée par le Conseil, à savoir l'établissement de rapports conjoints sur l'application des résolutions de l'Assemblée générale 50/227 du 24 mai 1996, 52/12 B du 19 décembre 1997 et 57/270 B du 23 juin 2003, permettra au Le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination de promouvoir un cadre commun de suivi;*

c) *Recommandation 3. Voir les observations de la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social au paragraphe 15 ci-après;*

d) *Recommandation 4. Le Bureau a appuyé en 2004 la réalisation efficace par l'Assemblée générale de l'examen triennal global des politiques des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, qui a abouti à l'adoption par l'Assemblée de la résolution 59/250 du 22 décembre 2004. Dans cette résolution, l'Assemblée a identifié les tâches qui incombent au Conseil économique et social au cours de ses débats consacrés aux activités opérationnelles en 2005 et 2006;*

e) *Recommandation 5. La réforme du fonctionnement du Conseil économique et social, notamment le calendrier de ses débats, a été examinée par le Conseil et a été le thème de son débat consacré à la coordination en 2002. Le*

Bureau a élaboré un rapport pour cette réunion (E/2002/62), qui contenait des recommandations spécifiques. Toutefois, aucun consensus n'a été obtenu sur cette question. Les délibérations se poursuivent dans le cadre de réunions informelles convoquées par le Président du Conseil;

f) *Recommandation 6. Dans le domaine de la diffusion d'informations et de la communication, le nouveau site Web du Conseil est désormais accessible et opérationnel. En outre, des exposés dynamiques sur les travaux du Conseil et ses mécanismes institutionnels, qui servent d'outils pour les activités de diffusion d'informations, peuvent être consultés sur le nouveau site Web. Le bulletin du Conseil continue à être publié. Depuis 2001, des livres sur les délibérations et les résultats des débats de haut niveau du Conseil ont été élaborés et diffusés;*

g) *Recommandation 7. Un suivi plus étroit des applications a été obtenu grâce à la consolidation d'une base de données qui est mise à jour régulièrement. De même, un suivi des organisations non gouvernementales des catégories générale et spéciale a été entrepris lorsque des organisations n'ont pas présenté deux ou plusieurs rapports quadriennaux et n'ont pas réagi aux tentatives normales pour prendre contact avec elles. Le Secrétariat a également facilité la convocation de brèves réunions informelles pendant la session du Comité chargé des organisations non gouvernementales afin de déterminer des méthodes de travail plus appropriées et plus efficaces pour l'examen des candidatures nouvelles et différées.*

2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

12. Le rapport du Secrétaire général sur l'amélioration de l'efficacité du fonctionnement du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence (A/57/289) a abordé un grand nombre des préoccupations exprimées dans l'évaluation approfondie. Le rapport a décrit des propositions visant à ce que le Département prenne désormais les devants et ne se contente plus de son rôle passif de prestataire de services (par. 8). Il a proposé des mesures de réforme concernant l'appui fourni au Président de l'Assemblée générale; le rôle des secrétaires des organes; l'appui en matière de documentation et d'édition; les services de traduction; et la programmation des réunions et l'utilisation de la technologie. Ces réformes comprenaient à la fois des modifications structurelles et un changement de la culture du Département (par. 22). Les réformes concernant la documentation (par. 52 à 66) étaient notamment les suivantes :

- a) Améliorer le système de traitement des documents;
- b) Améliorer la préprogrammation;
- c) Instituer un système de créneaux pour la soumission des documents;
- d) Faire respecter la limitation du nombre de pages;
- e) Remplacer les comptes rendus analytiques;
- f) Adopter un système d'impression à la demande.

Le rapport a conclu que les mesures décrites nécessitaient un profond changement dans la nature du Département et dans son fonctionnement (par. 67).

13. Dans un rapport établi pour donner suite aux demandes présentées par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/283 B du 15 avril 2003 et au rapport

susmentionné, le Secrétaire général a résumé les mesures prises par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences au cours de la première année de réforme et a décrit la voie à suivre (A/58/213). Dans ce rapport, le Secrétaire général a conclu que la première année de la réforme avait permis de jeter des bases solides en vue d'un changement radical d'approche et de mentalité et d'une complète révision des méthodes du Département, et il a énuméré plusieurs mesures supplémentaires (par. 51 et 52). L'Assemblée générale, dans ses résolutions 58/126 du 19 décembre 2003 et 58/316 du 1^{er} juillet 2004, a pris des décisions concernant la relance de ses travaux et, au paragraphe 3 de la dernière résolution, a prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur tous les aspects de cette relance à sa soixantième session.

14. Les documents sur la réforme susmentionnés ne font aucune référence au rapport sur l'évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social. Toutefois, dans le plan d'application de la réforme du Département, on trouve une référence à l'appui de la Section des conseils de gestion du Bureau des services de contrôle interne pour ces activités (A/58/213, par. 2). Cet appui interne a été fourni.

15. *En examinant un projet du présent rapport, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a noté les éléments suivants qui ont une importance pour l'application des recommandations 1 à 5 (voir annexe), concernant le Département :*

a) *L'assistance fournie par le secrétariat technique à l'Assemblée générale et à son Président, en transmettant des informations analytiques et générales pertinentes, a contribué à l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution sur la relance;*

b) *L'assistance fournie par le secrétariat du Conseil économique et social au Président et par l'intermédiaire des réunions conjointes du Conseil avec les bureaux des commissions techniques, en particulier sur les directives pour l'établissement des rapports, a contribué à améliorer les interactions entre le Conseil et ses commissions techniques;*

c) *Le Département continuera à gérer le flux de la documentation et les services des réunions en utilisant d'une manière optimale les ressources humaines, financières et informatiques dont il dispose. La gestion de la documentation exigera une extension de la préprogrammation au-delà du Département afin d'assurer la participation d'autres départements et organes intergouvernementaux pour mieux répondre aux demandes des États Membres concernant la publication des documents dans les délais;*

d) *L'accent sera mis sur le suivi et l'auto-évaluation des résultats afin d'assurer que des progrès équilibrés soient obtenus en vue de la réalisation des quatre objectifs interdépendants de l'accroissement de la productivité, de l'amélioration de la qualité, du respect des délais et de l'augmentation de la rentabilité. Une étude pilote sur l'auto-évaluation est actuellement en cours, avec l'assistance du BSCI. Son objectif est d'utiliser le système de créneaux pour la gestion et le traitement de la documentation comme base pour une opération d'auto-évaluation qui pourra ensuite être transposée dans d'autres secteurs du Département;*

e) *L'objectif du Département est de mieux satisfaire la demande concernant ses services. Grâce à des enquêtes régulières auprès des clients et aux orientations des organes intergouvernementaux de contrôle, le Département sera en mesure de mieux cibler les besoins de ses clients;*

f) *Le Département a lancé plusieurs projets de vaste portée, tels que le Système électronique de planification des réunions et d'allocation des ressources (e-Meets) et le concept de gestion électronique de la documentation (e-Docs), afin d'appliquer les nouvelles technologies. Des directives opérationnelles sont actuellement formulées pour tous les secteurs afin de normaliser les procédures opérationnelles;*

g) *Le Département fait rapport au Comité des conférences, et de nombreuses recommandations et questions sont examinées normalement par le Comité au cours de ses sessions. Le Département poursuivra ses interactions dynamiques avec le Comité des conférences et les autres organes intergouvernementaux qu'il dessert.*

III. Conclusions

16. Étant donné que les examens intergouvernementaux demandés par le Comité du programme et de la coordination n'ont pas eu lieu, les recommandations découlant de l'évaluation approfondie, reproduites dans l'annexe au présent rapport, n'ont pas fait l'objet de mesures de suivi formelles de la part du Secrétariat. Toutefois, au cours de la période d'examen 2002-2004, le Secrétariat a entrepris de multiples activités visant à aborder un grand nombre des préoccupations exprimées dans l'évaluation approfondie, et des mécanismes adéquats et appropriés d'établissement de rapports ont été mis en place pour informer les États Membres des progrès réalisés à cet égard.

17. À sa quarante-quatrième session, le Comité du programme et de la coordination a prié le BSCI d'inclure dans ses évaluations approfondies et thématiques et dans ses examens triennaux une brève section sur les questions pour lesquelles une orientation et un suivi par le Comité ou par d'autres organes intergouvernementaux compétents pourraient s'avérer utiles⁶. Le BSCI bénéficierait d'une orientation du Comité du programme et de la coordination concernant les mesures supplémentaires qu'il devrait prendre, le cas échéant, en ce qui concerne l'évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social.

Le Secrétaire général adjoint
aux services de contrôle interne
(Signé) Dileep Nair

⁶ Ibid., cinquante-neuvième session, Supplément n° 16 (A/59/16), par. 383.

Annexe

Recommandations figurant dans le rapport sur l'évaluation approfondie des sous-programmes relatifs aux affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et à la coordination des politiques et à l'appui aux activités du Conseil économique et social (E/AC.51/2002/4)

A. Coordination des politiques et appui aux activités du Conseil économique et social

Recommandation 1

Favoriser la discussion et la réflexion dans le cadre du processus préparatoire des débats du Conseil économique et social

a) En collaboration avec les membres du Bureau du Conseil, la Division^a devrait proposer des critères précis pour orienter la sélection des thèmes des différents débats du conseil, qui reflèteraient ses atouts particuliers par rapport à ses organes subsidiaires et aux autres organes de l'ONU et demander au Secrétariat de les appliquer en proposant des thèmes à examiner;

b) Pour la préparation du débat de haut niveau, du débat consacré à la coordination et du débat consacré aux activités opérationnelles, il faudrait convoquer, notamment lorsqu'il s'agit d'un thème nouveau ou récent ou d'un thème qui n'avait fait l'objet que d'un examen limité au sein d'instances gouvernementales, des groupes d'experts et organiser des séminaires pour une période permettant d'adopter des recommandations. Les conclusions de tous les groupes de discussion et réunions d'information concernant un débat particulier devraient être récapitulées et communiquées au Conseil en tant que documents officiels. Les autres entités du Secrétariat connaissant bien la question à l'examen devraient être associées à l'élaboration des rapports et la Division devrait établir les principaux documents thématiques;

c) La Division devrait proposer au Bureau du Conseil de faire en sorte que les sujets des réunions communes avec les institutions de Bretton Woods soient plus étroitement liés aux thèmes examinés par le Conseil dans le cadre de ses débats et leurs conclusions devraient être incorporées dans la documentation établie à l'avance par le Secrétariat. Un effort devrait être fait pour parvenir à un accord sur l'adoption d'un document à l'issue de la réunion commune;

d) Lorsque la session du Conseil doit se tenir à Genève, la Division devrait s'efforcer d'associer ces délégations et organisations en utilisant les nouvelles technologies de la communication, comme les téléconférences.

^a Division de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination, devenue par la suite Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination.

Recommandation 2**Adopter une planification à moyen terme pour les travaux du Conseil et améliorer les liens avec les commissions techniques**

Afin d'encourager les commissions techniques à fournir des apports et d'être mieux à même de préparer des analyses de politique générale en vue de faciliter les délibérations, le Secrétariat devrait proposer au Conseil d'envisager d'établir un programme de travail pluriannuel indicatif, lequel pourrait par la suite être affiné en fonction des faits nouveaux.

Recommandation 3**Mieux respecter les délais prévus pour la publication de la documentation**

Le secrétariat technique du Conseil, qui relève du Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, en consultation avec la Division, devrait transmettre des prévisions actualisées au Bureau du Conseil concernant la disponibilité de la documentation émanant de divers départements pour tous les débats.

Recommandation 4**Renforcer le rôle de la Division en tant que lien entre les organismes des Nations Unies et l'Assemblée générale et le Conseil sur les questions opérationnelles**

Le Secrétariat devrait recommander à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale d'indiquer, lors de l'examen du rapport triennal sur les activités opérationnelles, les domaines sur lesquels elle souhaite que le Conseil concentre son attention pendant les deux années dans l'intervalle.

Recommandation 5**Réexaminer le calendrier des réunions du Conseil au titre des débats**

Afin de faciliter le processus de négociation sur des thèmes spécifiques et de répartir la charge de travail sur une période plus longue, le Secrétariat, en consultation avec le Bureau du Conseil, d'autres départements organiques, divers organismes et le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence, devrait proposer au Conseil d'envisager de reprogrammer ses débats à différentes périodes de l'année, de sorte que les délégations puissent concentrer leur attention sur la négociation d'accords portant sur des thèmes spécifiques.

Recommandation 6**Accroître la visibilité des travaux du Conseil et améliorer leur accessibilité**

a) Compte tenu de l'importance du plan à moyen terme dans le cadre des efforts déployés par la Division pour améliorer la communication en ce qui concerne le Conseil, celle-ci devrait y proposer des révisions afin d'inclure un objectif en matière d'information et d'indiquer les résultats escomptés;

b) La Division devrait modifier la conception du site Web du Conseil afin de mettre l'accent sur les questions qu'il a traitées et sur celles qu'il examinera. Le

site devrait être fréquemment mis à jour et les faits nouveaux devraient être affichés à mesure qu'ils se produisent.

Recommandation 7

**Réduire l'arriéré accumulé concernant les demandes
soumises par les organisations non gouvernementales
et les rapports quadriennaux**

a) La Division devrait mettre au point une stratégie visant à éliminer l'arriéré accumulé concernant l'examen des demandes en attente des organisations non gouvernementales et des rapports quadriennaux. Il faudrait, dans ce contexte, analyser les causes de ce retard, utiliser les nouvelles technologies et proposer au Comité chargé des organisations non gouvernementales de nouveaux moyens de contrôler le volume des nouvelles demandes, comme par exemple établir un plafond pour le nombre des demandes acceptées chaque année;

b) Le Secrétariat devrait proposer d'améliorer l'efficacité et les méthodes de travail du Comité chargé des organisations non gouvernementales, notamment en établissant un programme de travail quotidien avant le début de la session, en informant les organisations non gouvernementales de la date à laquelle leur demande sera examinée et, en ce qui concerne les demandes dont l'examen a été reporté, en limitant la discussion aux questions déjà posées.

**B. Affaires de l'Assemblée générale
et du Conseil économique et social**

Recommandation 1

Conseils et appui proposés par les secrétariats techniques

a) La Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social devrait conseiller le bureau du Président sur la façon de donner suite aux dispositions des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la revitalisation, notamment pour ce qui est du regroupement et de l'agencement des points de l'ordre du jour et des rapports, du renforcement du bureau du Président et de la formulation par le Département de la gestion de recommandations quant au dépouillement électronique des bulletins de vote;

b) En consultation avec les départements organiques, les secrétariats techniques des grandes commissions devraient soumettre à l'examen de leurs bureaux respectifs des propositions relatives aux rapports fusionnés et aux résolutions à examiner tous les deux ans;

c) Les secrétariats techniques devraient consulter les membres du bureau et les représentants des gouvernements afin de définir l'appui informatique nécessaire à la rédaction des projets de texte lors des négociations et veiller à la disponibilité des moyens voulus;

d) Le manuel intérieur établi par le Service du Conseil économique et social devrait être actualisé et incorporer des directives relatives aux pratiques et procédures qui sont ambiguës ou qui doivent être interprétées par les organes subsidiaires du Conseil; les autres services de la Division devraient mettre au point des manuels semblables.

Recommandation 2
Utilisation plus efficace des ressources

À la session d'organisation des organes intergouvernementaux dont ils ont la charge, les secrétariats techniques devraient examiner avec les présidents la question des statistiques d'utilisation des services de conférence de la session précédente et les moyens d'utiliser au mieux les ressources mises à leur disposition.

Recommandation 3
Amélioration des services proposés par les services d'appui fonctionnel

Afin que les membres du bureau des organes intergouvernementaux aient plus facilement accès à l'information, les services d'appui fonctionnel devraient organiser des réunions d'information sur des rapports clefs qui mettent en évidence les incidences des analyses présentées. Lorsque les délégations leur demandent de les aider à établir des projets de texte, les secrétariats devraient se conformer strictement aux règles et procédures en vigueur. Les incidences pratiques qui vont de pair avec une aide de ce type devraient être précisées à la session d'organisation et relayées auprès des services d'appui fonctionnel par les secrétariats techniques à l'issue de la session d'organisation.

Recommandation 4
Publication de la documentation dans les délais

a) Le Département des affaires de l'Assemblée générale et des services de conférence devrait examiner plus avant les raisons pour lesquelles les documents sont publiés tardivement, et distinguer, par exemple, les retards qui tiennent au fait qu'un département est tributaire de rapports émanant d'autres organes de l'Organisation des Nations Unies ou d'organes externes et les retards qui auraient pu être évités si la planification avait été plus efficace et toutes les responsabilités assumées comme il se devait. S'agissant du petit nombre de documents qui sont présentés dans les délais, le Département devrait expliquer les retards dus à la hiérarchisation des priorités ou au traitement. Il devrait élaborer un plan visant à éliminer les retards de publication qui tiennent à des décisions prises par le Secrétariat;

b) À l'issue de chaque session et reprise de session du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, il faudrait aviser sans tarder les entités responsables de l'application des recommandations de ce que l'on attend d'elles.

Recommandation 5
Examen par le Comité des conférences

Le présent rapport, notamment les conclusions et recommandations du Comité du programme et de la coordination, devrait être remis au Comité des conférences à sa séance de 2002.